

AVIS PUBLIC

Adoption Règlement portant le numéro 177-2020 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2021

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, que lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 tenue par vidéoconférence, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement portant le numéro 177-2020 établissant les taux de la taxe foncière générale et des services municipaux pour l'année d'imposition 2021*. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce vingt-et-unième jour de décembre deux mille vingt.

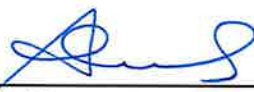


Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 décembre 2020, entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 décembre 2020.



Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière